

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUMESEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : MUSEE DE BORDA : CONVENTION RESEAU ALIENOR ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Musée de Borda a adhéré en 2017 au réseau Alienor.org, Conseil des Musées. Créé en 1994, il était à l'origine réservé aux musées de Poitou-Charentes. Mais avec la création de la nouvelle région en 2016 et l'appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, il a commencé à se diffuser dans les départements de l'ex-Aquitaine. A ce jour, deux autres musées landais sont également adhérents.

Le Conseil des Musées favorise la valorisation du patrimoine artistique, historique, technique et scientifique, notamment par le biais des nouvelles technologies de l'information. Il met en place des outils numériques pour promouvoir la fréquentation des musées et la découverte du patrimoine à destination de tous les publics. Il œuvre au développement de la recherche et à la professionnalisation des personnels des musées dans l'utilisation des nouvelles

technologies en développant des outils innovants de gestion, d'étude ou de mise en valeur des collections sur Internet et les nouveaux réseaux.

Le Conseil des Musées peut donner accès à l'application d'inventaire des collections Alienorweb Professionnel, sous condition d'adhésion au niveau 4, plate-forme d'inventaire. Il assure la permanence de l'accès à cette base, la sauvegarde, la pérennité et la réversibilité des données stockées par l'adhérent. Les conditions administratives et techniques sont définies dans la convention d'adhésion jointe en annexe 1.

Le Musée de Borda dispose actuellement d'un outil d'inventaire informatisé, Micromusée, dont la licence a été acquise par le Département des Landes dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Dax en 1998 à la Charte Départementale des Musées, aujourd'hui caduque. Le Musée ne bénéficie plus de mises à jour de ce logiciel depuis des années et la version actuellement utilisée est aujourd'hui obsolète. Elle ne permet pas, par exemple, le reversement des informations sur les collections sur les bases de données patrimoniales nationales, pourtant demandé aux musées par le Ministère de la Culture. Une remise à niveau de ce logiciel par l'acquisition d'une version récente s'avèrerait très onéreuse.

L'adhésion au réseau Alienor au niveau 4 offre un outil informatisé de gestion des collections extrêmement performant et adapté aux besoins des musées, permettant notamment la mise en ligne des collections et un travail en réseau avec les autres musées adhérents. Le Musée de Borda a évalué, expérimenté et validé la pertinence technique de cet outil en 2017.

Par ailleurs, les nombreux défis numériques qui se présentent au Musée de Borda ces prochaines années nécessitent une stratégie globale, qui gagnera à être élaborée au sein d'un réseau de musées, plutôt qu'au sein d'une seule collectivité. Cette dynamique de réseau et de mutualisation permettra au Musée de Borda de bénéficier de nouveaux outils, de formations continues des personnels aux nouvelles technologies appliquées à la gestion et valorisation de collections et de perspectives inaccessibles hors de ce réseau.

C'est pourquoi il est proposé de permettre au Musée de Borda d'adhérer à partir de 2018 au niveau 4 plateforme d'inventaire d'Alienor.org, par la signature d'une convention présentée en annexe 1.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018, en dépense, chapitre 011 MUSE-322.

Une subvention peut être sollicitée auprès de l'État en 2018 pour l'adhésion au Conseil des Musées.

Le plan de financement de ces opérations est décrit ci-après.

Dépenses	
Adhésion Alienor 2018	4 900 €
Recettes	
État	2 450 €
Commune	2 450 €

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'adhésion du Musée de Borda au réseau des musées Alienor.org au niveau 4
plateforme d'inventaire,

SOLLICITE une subvention auprès de l'État à son taux maximum,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et pièce afférents.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-37-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».